



Attestation de remboursement valable ? Commerce et retours.

Par razeN

Bonjour à tous,

Alors l'histoire est un peu longue et je vais donc essayer de résumer :

- Jeudi 27/03 je vais acheter une alimentation de 1000w pour PC de bureau dans une boutique, je rentre chez moi, l'utilise dans mon PC et dans la soirée même ma femme constate un bruit anormal venant de mon PC, je ne me pose pas de questions, mais le lendemain le bruit est toujours là (des bruits de clique)
- Je me penche donc vers l'alimentation, seule chose que j'ai changée dans mon PC à ce moment là et ça vient effectivement de l'alim, qui au passage a une odeur de chaud.
- J'appelle donc le magasin Samedi matin (29/03) pour leur faire savoir que l'alimentation a sûrement un problème, ils me disent de venir au magasin pour attester ça.

A partir de là les problèmes arrivent :

- Sur le moment il teste l'alimentation sur une machine et me fait savoir qu'effectivement l'alimentation a une tension trop élevée par rapport à ce qu'elle devrait avoir. (A savoir que par la suite il m'a dit que sa machine était pas forcément fiable et que ça voulait pas dire que y avait vraiment un problème, chose qui m'a fait douter de sa bonne foi aussi)
- Du coup je lui demande un remboursement et il me dit "d'accord" je passe donc ma carte bancaire dans la machine pour qu'il me fasse le virement par carte de 189€ (prix de l'alim) mais là, ça ne fonctionne pas, "carte non gérée" et il m'a dit qu'il le savait.
- Du coup il me dit d'envoyer mon RIB pour me faire le virement par RIB, ce que je fais par email et à ce moment là il me dit que je devrais attendre que lui fasse le retour de l'alimentation à la marque pour avoir le remboursement. Mais comme sur l'instant je n'ai aucune preuve qui va réellement me faire le remboursement je suis inquiet et je demande donc une preuve qu'il va le faire, alors il écrit sur ma facture "article retourné tel jour pour RMA" avec le tampon de son entreprise.

Le Week-end passe et mon anxiété augmente :

- Pour moi 189€ c'est beaucoup et ça m'inquiétait de pas avoir mon remboursement, je suis donc retourné aujourd'hui (31/03) pour lui dire que je trouvais pas ça correct, qu'il était près à me rembourser directement par carte mais qu'au final par virement bancaire il préfère attendre le retour de la marque.
- Alors je n'ai pas voulu passer et il a d'abord voulu me virer du magasin en me disant que finalement il ne me fera qu'un avoir, mais je lui ai dit que je resterais tant que j'aurais pas mon virement, alors il m'a fait une attestation que je vous joint ci-dessous.

Et ma question, est, est-ce que cette attestation vaut réellement quelque chose au niveau de la loi si jamais il décide de ne pas me rembourser ?

A savoir que les discussions avec le gérant étaient bien plus longues que ça et qu'il a été à la fin plus vraiment courtois, je vous résume juste l'histoire pour pas que vous n'ayez trop de choses à lire.

Voilà l'attestation qu'il m'a faite, j'ai caché l'entreprise et le nom :

[url=<https://i.imgur.com/015tr9P.png>][url=<https://i.imgur.com/015tr9P.png>][url]

Par hideo

Ce document est tout à fait légal et valable